

Avis de manifestation d'intérêt (AMI)

Identification des entreprises de construction susceptibles d'intervenir dans le cadre des futurs marchés de travaux du Programme Ville Durable Boma

1. Contexte

Dans le cadre du Programme Ville Durable Boma, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France, plusieurs opérations de construction et de réhabilitation d'équipements publics sont actuellement en cours d'études.

Les futurs travaux concerneront notamment la construction et la réhabilitation de bâtiments publics à vocation socio-culturelle dans la ville de Boma. Selon les opérations, ils pourront comprendre des travaux de gros œuvre, de second œuvre, des aménagements extérieurs, des réseaux divers, ainsi que la réalisation d'espaces polyvalents, de locaux administratifs et d'équipements associés. Une attention particulière sera portée à la qualité de réalisation, à la durabilité des ouvrages et, pour certaines opérations, à la mise en œuvre de techniques constructives innovantes, notamment en blocs de terre comprimée (BTC).

Les modalités de consultation (allotissement, calendrier, critères de sélection et procédure de passation) seront définies ultérieurement.

2. Objet de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt a uniquement pour objet :

- D'identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées par les futurs marchés de travaux ;
- De mieux connaître les capacités des entreprises intervenant en République Démocratique du Congo et susceptibles d'intervenir dans la ville de Boma et la province du Kongo Central ;
- D'identifier les entreprises disposant d'une expérience dans les travaux de construction de bâtiments publics et, le cas échéant, dans les techniques de construction en blocs de terre comprimée (BTC).

Le présent AMI :

- Ne constitue pas un appel d'offres ;
- Ne constitue pas une procédure de préqualification ;
- N'engage en rien Expertise France quant au lancement d'une procédure de marché ;
- Ne confère aucun avantage aux entreprises ayant répondu lors d'une future consultation.

3. Informations demandées

A. Présentation de l'entreprise

- Raison sociale ;
- Année de création ;
- Nationalité de l'entreprise ;
- Siège social ;
- Coordonnées ;
- Existence d'une agence ou représentation en RDC, le cas échéant ;

- Capacité à intervenir dans la province du Kongo Central et à Boma.

B. Situation administrative

Joindre uniquement :

- RCCM ou document équivalent ;
- Numéro d'identification nationale ;
- Numéro d'identification fiscale.

C. Capacité financière

Les entreprises devront justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 500 000 €, calculé sur les trois derniers exercices disponibles.

À cet effet, préciser :

- le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices ;
- le chiffre d'affaires annuel moyen correspondant.

D. Capacité bancaire

Préciser simplement :

- Si l'entreprise dispose habituellement de facilités bancaires ou d'une ligne de crédit lui permettant de mobiliser les ressources nécessaires au démarrage d'un chantier important avec une banque reconnue (Oui / Non).
- Le nom de la ou des banques partenaires ;

E. Références de travaux

Présenter les principales références de construction ou de réhabilitation réalisées au cours des cinq dernières années.

Pour chaque référence, préciser :

- Le donneur d'ordre (maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou client) ;
- L'intitulé du projet ;
- La localisation ;
- L'année de réalisation ;
- Le montant du marché ;
- La nature des travaux ;
- L'état d'avancement (terminé ou en cours) ;
- La date de réception provisoire et/ou définitive, le cas échéant.

Pour les marchés en cours, préciser la date prévisionnelle d'achèvement.

F. Expérience en blocs de terre comprimée (BTC)

Préciser si l'entreprise possède une expérience dans :

- La fabrication de BTC ;
- La construction de bâtiments en BTC ;
- La réalisation de projets utilisant cette technique.

Pour chaque référence, préciser :

- Le donneur d'ordre ;
- L'intitulé du projet ;
- La localisation ;
- L'année ;
- La nature des travaux.

G. Intérêt pour un groupement

L'entreprise serait-elle disposée à répondre seule ou en groupement ?

- Seule
- En groupement
- Les deux

Les entreprises peuvent répondre seules ou en groupement.

4. Utilisation des informations

Les informations recueillies permettront uniquement :

- D'apprécier les capacités du marché local ;
- D'identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées ;
- D'adapter les futurs critères de sélection aux réalités du marché.

Elles ne constitueront pas des critères de sélection lors de la future procédure de passation.

5. Modalités de réponse

Les entreprises intéressées sont invitées à transmettre leur manifestation d'intérêt, avant **le 15 septembre 2026 à 17h00** (heure de Kinshasa), à l'adresse suivante : **fabian.prodhomme@expertisefrance.fr**

Les entreprises sont invitées à présenter leur manifestation d'intérêt en suivant la structure des rubriques figurant au point **3 – Informations demandées** du présent AMI, en reprenant les rubriques A à G.

Les réponses pourront être présentées sous la forme d'un dossier libre, à condition que l'ensemble des informations sollicitées y figure clairement.

Les dossiers seront transmis en format PDF, accompagnés des pièces justificatives demandées.

Expertise France se réserve la possibilité de demander toute information ou document complémentaire permettant de mieux apprécier les capacités des entreprises ayant manifesté leur intérêt.

6. Coordonnées de contact

Toute demande de renseignement relative au présent AMI devra être adressée exclusivement à l'Adresse électronique suivante :

fabian.prodhomme@expertisefrance.fr avec copie à **gulain.amani-mushizi@expertisefrance.fr**

Aucune réponse individuelle sur le contenu des futurs marchés ne sera apportée à ce stade.